

PATRONAGE LAIQUE de LAMBEZELLEC 4 rue du LANNOC 29200 BREST

Tél.: 02.98.03.05.02 Fax: 02.98.03.08.53

courriel: <u>pllambe@wanadoo.fr</u> site internet: www.pllambe.fr

REGLEMENT INTERIEUR DU SECTEUR JEUNESSE

Le dossier d'inscription comprenant fiche de renseignements + fiche de liaison + règlement intérieur doit être ramené au secrétariat avant l'arrivée de votre enfant. L'adhésion est obligatoire pour participer aux activités. Aucun dossier incomplet ne sera accepté et votre enfant ne pourra être accueilli au secteur jeunesse tant que son dossier ne sera complet.

La cotisation au Patronage Laïque de Lambézellec est obligatoire chaque année et portée sur la première facture du mois de présence.

Le quotient familial est vérifié tous les mois et ajusté. Aucune modification ne sera apportée aux factures. Le règlement de la facture doit se faire avant le 25 du mois suivant. Après 3 rappels, votre enfant ne sera pas accepté en activité et votre dossier sera transmis à notre service de contentieux. En cas de difficultés financières, vous pouvez vous adresser au secrétariat, ou auprès de la coordinatrice enfance jeunesse pour établir un échéancier ou pour connaître les aides complémentaires que vous pouvez obtenir.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs à leur arrivée au secteur jeunesse pour le départ en activité jusqu'au retour dans les locaux après l'activité. Le trajet PLL- maison n'est pas de la responsabilité des animateurs.

Les plannings d'activités sont toujours page facebook « pll jeunes ». Il est à charge de c	s disponibles au secteur jeunesse ou sur notre chaque jeune de se renseigner sur ceux-ci.
Je soussigné Mme, Mravoir pris connaissance du règlement intérieur du	Reconnaît secteur jeunesse et m'engage à la respecter.
Date :	Signature:

Fait en 2 exemplaires (1 pour le secrétariat et 1 pour la famille)